

Et parlant toujours de fromage, voici ce que l'article de fond dit:

Ici, nous ne sommes pas du tout d'accord avec le ministre. Pour pouvoir remettre à ses producteurs l'équivalent de 30c. les cent livres de lait, une fabrique devra avoir un rendement moyen de 8½ livres de fromage par cent livres de lait, c'est-à-dire avoir un bassin d'une teneur moyenne en gras de près de 3.3 p. 100 et, surtout, réussir une classification à 100 p. 100 de Canada, première catégorie. Si l'on se rappelle qu'au cours des douze mois de 1963, la province de Québec a réussi à faire classer 86.8 p. 100 (en Ontario 90.3 p. 100) de son fromage dans la première catégorie, si l'on se rappelle encore que durant les «gros» mois de fabrication, la teneur moyenne en gras de nos bassins est plus près de 3.2 p. 100 que de 3.3 p. 100, force nous est de conclure que dans l'hypothèse d'un résultat semblable à 1963, les producteurs-fournisseurs de fromageries devront accepter, dans l'ensemble, une coupure de 5c. dans leur prix de remise par rapport à celui de l'an dernier.

Et l'éditorial traite également de la prime à l'exportation de fromages au Royaume-Uni. Au fait, il faut se souvenir que l'an dernier, les organisations agricoles du Canada ont réclamé le rétablissement de cette prime à 4c., non seulement pour le fromage exporté au Royaume-Uni, mais pour tout le fromage.

On a encore diminué cette prime d'un autre sou, ce qui veut dire que du train où vont les choses, il reste encore deux ans avant que le parti libéral puisse enlever complètement ce que le gouvernement conservateur avait donné durant la période où il a été au pouvoir.

Je crois, monsieur le président, que mon temps de parole tire à sa fin, mais je voudrais...

(Traduction)

M. Winch: Puis-je poser une question à l'honorable représentant? Comme il traite d'une phase importante de l'agriculture et que, sauf erreur, la législation actuelle compte 129 libéraux dont neuf seulement sont ici en ce moment, l'honorable député demanderait-il au président de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à siéger à nouveau lorsque les membres du gouvernement seront présents en plus grand nombre?

L'hon. M. Benidickson: Vous n'êtes pas nombreux non plus!

(Texte)

M. Vincent: Monsieur le président, j'avais moi-même constaté ce fait mais je m'étais habitué, l'an dernier, lorsque nous parlions d'agriculture, à ne pas voir de ministre à la Chambre; du moins cela s'est produit en une occasion. Mais en plusieurs autres occasions, j'ai constaté qu'aux séances de comités, nous étions 13 ou 15 députés conservateurs contre un ou deux députés libéraux; même que l'honorable député de Lotbinière (M. Choquette)

m'a déjà répondu que les libéraux n'étaient pas intéressés à faire un concours de présence, mais plutôt à parler seulement d'agriculture.

C'est pour cette raison que, cette année, je n'ai pas été surpris de constater qu'il n'y avait qu'une poignée, peut-être huit ou dix députés libéraux, sur 129, présents à la Chambre des communes.

Le 30 mars dernier, je parlais des grains de provende et je disais que le gouvernement devrait présenter une législation afin de permettre aux cultivateurs de l'Est du Canada de s'organiser et de former un Office des grains de provende. Le ministre de l'Agriculture a répondu, le même soir, que la stabilité des prix était un fait accompli cette année.

Le lendemain, 31 mars, je posais une question à l'appel de l'ordre du jour. Il m'a fallu attendre un mois, une semaine et quelques jours avant d'obtenir la réponse que j'avais déjà, moi, le 30 mars 1964.

Encore une fois, je ne mets pas en doute la parole de l'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, qui a parlé au nom de son ministre et qui nous a dit qu'au mois de septembre, le prix de l'orge était de \$2.30, de \$2.48 en octobre, de \$2.45 en novembre, de \$2.42 en décembre, de \$2.46 en janvier, de 2.41 en février et de \$2.43 en mars. Je ne dis pas que ces chiffres sont faux, mais qu'on les a probablement obtenus du Bureau fédéral de la statistique, du fait qu'ils paraissent mieux que ceux du ministère de l'Agriculture. Mais si les chiffres du ministère de l'Agriculture avaient été plus favorables, on les aurait pris.

L'honorable secrétaire parlementaire parlait des prix payés par les détaillants aux grossistes, pour les 100 livres de grains, orge et avoine. J'ai ici une liste de prix qui fut envoyée à M. Louis Roy, marchand de Sainte-Perpétue, comté de Nicolet, par un négociant en gros de Montréal, dont le numéro de téléphone, pour fins de vérification, est 931-1881. Or, d'après cette liste, le 7 septembre 1963, le prix de l'orge était de \$2.23½ les 100 livres; au mois d'octobre, il était de \$2.27 les 100 livres. Le 8 janvier 1964, j'ai moi-même téléphoné à Montréal, à un négociant en gros, pour lui demander le prix de l'orge; on m'a répondu qu'il était de \$2.59½, celui de l'avoine, de \$2.55 à 2.59¾ et celui du blé n° 5 de \$3.35½.

Ce sont donc les listes de prix que les détaillants ont reçues des compagnies vendant les grains, avoine ou orge, et ces détaillants ont dû payer les prix qui étaient inscrits sur ces listes.

(Traduction)

M. le président suppléant: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui est alloué est expiré.

M. Muir (Lisgar): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord exprimer au ministre